



C.I.A 2023

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SCANDALEUX !



Le 3 août dernier sont parues les instructions relatives au CIA 2023, complément indemnitaire annuel, qui est devenu au fil des années l'équivalent de la prime de fin d'année. Elle nous sont parvenues de façon détournée, en totale contradiction avec l'idée que l'on doit se faire d'un dialogue social.

ET QUELLE SURPRISE ! le montant moyen n'a pas augmenté d'un iota !!!
Toujours pas de revalorisation du CIA depuis sa mise en œuvre en 2016 pour les personnels administratifs, techniques, sociaux .

RAPPEL Le CIA est attribué au vu du compte rendu de l'entretien professionnel en fonction de la manière de servir et de la valeur professionnelle. Chaque collègue présent dans les services au 30 septembre 2023 contribue au taux moyen afférent à son grade à la constitution de l'enveloppe budgétaire quelque soit sa quotité de travail. Le CIA concerne les agents titulaires et stagiaires, y compris en congé maternité, paternité, en congé formation, en congé maladie ordinaire ..

A titre dérogatoire, peuvent avoir le CIA les agents qui ont fait une mobilité en 2023 au sein des ministères de l'administration territoriale de l'état ATE (économie, finances et de la souveraineté / agriculture et souveraineté alimentaire/transition écologique, des territoires / ministères sociaux/ Intérieur et Outre mer)

La répartition des montants de CIA sera transmise au plus tard le 16 octobre 2023, pour une mise en paie en décembre 2023.

Ce montant doit vous être notifié individuellement

Suite à notre mobilisation, une attention particulière devra être portée aux agents des SGCD

Dans le prolongement de la circulaire d'attractivité du 27 décembre 2018, l'instruction **CIA** reconduit le **régime particulier pour les collègues des services étrangers** (agents de guichet et encadrement) avec pour eux

UNE MAJORATION DE 100€ POUR LES CATEGORIES A, 80€ POUR LES CATEGORIES B ET 70€ POUR LES CATEGORIES C

Un CIA collectif est également prévu pour les **techniques et sic** en complément du CIA individuel dans la **limite** de 250 euros par agent fortement sollicité

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FSMI
FORCE OUVRIÈRE

